

Ouverture de séance à 18h15. Le quorum est atteint.

14 participants :

- M. BRAY, Proviseur ;
- M. AUVIGNE, Proviseur adjoint ;
- Mme DRID, Gestionnaire Intendante ;
- M. BLANCHO, Conseiller pédagogique d'éducation ;
- 3 représentants des ATOS : M. GUIHENEUF, Mme LESUEUR et Mme GRANOMORT ;
- 1 représentants des parents d'élèves : Mme FERRAN ;
- 6 représentants des enseignants : Mme HINGANT, Mme CLAVEYROLAS, M. DE VITI, M. PREVEL, Mme PEREIRA et Mme CORDES.

Secrétaire de séance : M. GUIHENEUF

2 participantes (Mme BENAÏSSA, parent d'élève et Mme JORDAN, enseignante) sont arrivées après l'ouverture de séance et n'auront pas la possibilité de voter lors de ce CA.

+ Rubrique 1 : Ouverture de la séance

1. Approbation de l'ordre du jour :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Approbation du PV de la séance du 6 décembre 2016 : En cours d'écriture

+ Rubrique 2 : Questions matérielles

1. Autorisation de signer le nouveau contrat « machine à affranchir » : reporté à une date ultérieure
2. Autorisation d'ester en justice dans le cadre des procès « location photocopieurs » :

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Autorisation d'installer la caméra enregistreuse sur le sas :

Une caméra enregistreuse a été installée dans le sas d'entrée afin que la loge puisse visionner ce qui se passe entre la grille de sortie et l'entrée des bâtiments. M. BRAY sollicite l'autorisation de la mettre en service en précisant que dans un 1^{er} temps cette caméra n'effectuerait aucun enregistrement même si elle en a la possibilité. Celle-ci peut, en effet, garder les images filmées pendant 8h, au-delà elles sont effacées automatiquement.

Pour	Contre	Abstention
13	0	1

4. Concession des logements en COP pour les assistants de langues et en US pour M. GUIHENEUF:

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Rubrique 3 : Questions pédagogiques

1. Projet d'établissement : 3 axes

- Favoriser une scolarité individualisée
- Développer un lycée ouvert sur le supérieur
- Travailler ensemble dans un cadre serein

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Répartition des moyens par discipline – Dotation Horaire Globale (DHG) 2017-2018

La structure du lycée pour l'année 2017-2018 (annexe 1) :

- 3 divisions (dont 1 UPE2A) en 2^{nde} + 1 division fléchée C.H.A.S.E (Classe à horaires aménagés sportifs d'excellence) comme 4 autres cités scolaires sur Paris (dans le cadre du projet « Paris 2024 » aux JO)
- Pas de changement en 1^{ère} générale (1 div. en S et 1 div. mixte L/ES) et technologique (3 div. STMG)
- Pas de changement en Terminale générale (1 div. en S et 1 div. mixte L/ES) mais 3 div. en STMG (+2) avec 3 options : 1 en Mercatique, 1 en Gestion-finance et 1 mixte Ressources humaines/Systèmes d'information et de gestion.
- Pas de changement en BTS Management des unités commerciales : 1 div. en 1^{ère} et en 2^{ème} année.

M. BRAY informe le CA que la DHG a augmenté, notamment suite à la division supplémentaire en 2^{nde} et aux 2 divisions supplémentaires en Terminale STMG : **733.45 h contre 678.11h en 2016/2017**.
L'H/E reste stable.

Parmi ces heures, le Rectorat a attribué **646 HP** (Heures Postes), **78.95 HSA** (Heures supplémentaires années) et **8.5 IMP** (Indemnité pour missions particulières).

Répartition des heures par discipline :

Avec cette dotation, monsieur BRAY propose la répartition suivante => annexe 2
Certaines disciplines ont reçu un nombre d'heures supérieures aux textes officiels.

Mme JORDAN a porté une remarque sur les heures auprès de M. BRAY avant le CA, remarque qui a été prise en compte.

En ce qui concerne l'histoire-géo, Mme HINGANT pose la question du report d'1/2h dans l'emploi du temps, en Terminale S. M. BRAY estime que les élèves auront déjà un emploi du temps bien chargé. Il y a un volume d'heures conséquent en SVT, Physique-chimie et Mathématiques.

M. DE VITI pose la question sur la DNL et le groupe affilié. M. AUVIGNE lui répond que les groupes de DNL en fonction du choix de la langue se feront probablement au même moment, notamment en fonction du nombre d'inscrits.

M. BRAY aborde la description des postes (et BMP) pour l'année 2017-2018 (annexe 3)

Suppression du poste de M. GODARD (départ en retraite) en Mathématiques, suppression du poste de Mme LARNICOL (départ en retraite) en Arts plastiques (transfert vers le collège).

Puis est abordée la répartition des heures par discipline : le TRM (annexe 4)

En Lettres Modernes, il est proposé un complément de service donné (CSD) de 18h vers le collège pour Mme JACQUIN. Il faudrait en fait supprimer un poste si mutation d'un enseignant (création d'un poste au collège pour l'année 2017/2018).

En Eco-gestion GRH, proposition de la création d'un poste. En Eco-gestion Comptabilité, proposition de créer un poste aussi. Pour l'Eco-gestion Mercatique, proposition de deux BMP (2 TZR) car la structure en STMG n'est pas totalement stabilisée.

M. BRAY propose de passer au vote sur les créations et suppressions de postes liées à la DHG.

Les enseignants demandent une suspension temporaire de séance pour se concerter sur la question.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Pour information, les cordées de la réussite sur le bassin 6^{ème} -14^{ème} :

M. AUVIGNE aborde le sujet de la poursuite d'études bac pro – BTS avec un objectif académique de 30% des lauréats du bac professionnel poursuivant en BTS. Le lycée VILLON accueille cette année 43% de ces élèves à travers le logiciel APB. Et la réussite en BTS ces dernières années est de 83%, supérieur à la moyenne académique.

Le lycée VILLON se retrouve tête de cordées avec le lycée DUBOIS sur le bassin 6^{ème} -14^{ème} => la cordée Montsouris-Luxembourg.

A l'origine, ce n'était pas naturel que les sortants du bac professionnel poursuivent en BTS, ceux-ci accueillant notamment des sortants de bac technologique mais aussi un certain nombre de sortants du bac général. L'objectif des sortants du bac technologique étant de les guider vers les IUT.

Des IMP et des HSE seront distribuées aux enseignants concernés par le lycée DUBOIS sur déclaration du lycée VILLON.

Rubrique 4 : Questions diverses

De la part des parents d'élèves sur :

- Le problème des retards lié au changement d'horaire (8h00 au lieu de 8h10)
- Le problème de l'absence se substituant au retard.

Pour M. BLANCHO (CPE Lycée), il n'y a pas plus de retard depuis le changement des horaires de cours.

Pour M. BRAY, il y a une vingtaine d'élèves dans l'établissement qui arriveraient en retard quelque soit l'heure du début des cours.

Pour ce qui est de la 2^{ème} question, 1 heure de retard est comptabilisée comme une ½ journée d'absence par l'établissement.

L'ordre du jour ayant été atteint, la séance est close à 19h50.